

## Séance extraordinaire du 19 décembre 2023 (19 h 05)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 19 décembre 2023, à compter de 19 h 05 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Guy Benjamin, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseiller, district électoral n° 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière et M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

### Ordre du jour

1. Échelles salariales pour l'année 2024 / Révision
2. Règlement n° 310 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2024 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
3. Règlement n° 311 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2024 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
4. Règlement n° 280-05 modifiant le règlement n° 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements / Adoption
5. Logiciels, applications informatiques et licences / Renouvellement 2024
6. Applications informatiques et licence en sécurité civile / Renouvellement 2024
7. Élimination des raccordements inversés / Engagement
8. DA-03-2023 par M<sup>me</sup> Roxanne Schmidt-Choinière, mandataire pour le propriétaire, M. Martin Choinière, visant l'utilisation aux fins autres qu'agricoles du lot n° 1 593 638 / Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
9. Période de questions
10. Fin de la séance

## Résolution 2023-12-385

### Échelles salariales pour l'année 2024 / Révision

**Considérant** la recommandation du Comité des Ressources humaines

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** de majorer l'indexation prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 3% pour l'ensemble des employés municipaux (incluant les cols bleus, les cols blancs et les cadres).

Adoptée à l'unanimité

Séance extraordinaire du 19 décembre 2023 (19 h 05)

#### Résolution 2023-12-386

### **Règlement n° 310 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2024 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 310 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que copie de celui-ci est mise à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

**Considérant** que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 310 sont dûment accomplies;

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** que le règlement intitulé « règlement n° 310 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2024 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

#### Résolution 2023-12-387

### **Règlement n° 311 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2024 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 311 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que copie de celui-ci est mise à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ainsi que de la modification apportée à l'effet qu'aucune facturation ne sera émise, ni exigible à l'égard des comptes d'une somme de 5 \$ ou moins;

**Considérant** que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 280-05 sont dûment accomplies;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que le règlement intitulé « règlement n° 311 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2024 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » soit, et est adopté, tel que présenté, incluant la modification y apportée.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-12-388

#### **Règlement n° 280-05 modifiant le règlement n° 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements / Adoption**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 280-05 a été remise à chacun des membres du Conseil dans le délai imparti et que des copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

**Considérant** que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 311 sont dûment accomplies;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** que le règlement intitulé « règlement n° 280-05 modifiant le règlement n° 280 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Saint-Césaire et amendements » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-12-389

#### **Logiciels, applications informatiques et licences / Renouvellement 2024**

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** de renouveler pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, avec PG Solutions inc. de Montréal, les contrats de licences, d'entretien et de soutien des applications logicielles, pour le prix de 62 652 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert aux factures datées du 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-12-390

#### **Applications informatiques et licence en sécurité civile / Renouvellement 2024**

---

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** de renouveler pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, avec StraT J inc. de Sainte-Catherine, la licence annuelle pour l'application en sécurité civile, le soutien technique, le développement et les mises à jour pour le prix de 2 070 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert à la facture n° 3503 datée du 15 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-12-391

#### Élimination des raccordements inversés / Engagement

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme FIMEAU du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce Conseil municipal adopte l'échéancier de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales de la Ville de Saint-Césaire;

Que ce Conseil municipal présente l'échéancier et la résolution pour la mise en place du programme de raccordement inversé au MAMH pour compléter les documents de la réclamation finale du programme FIMEAU n° 1.2.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-12-392

**DA-03-2023 par M<sup>me</sup> Roxanne Schmidt-Choinière, mandataire pour le propriétaire, M. Martin Choinière, visant l'utilisation aux fins autres qu'agricoles du lot n° 1 593 638 / Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**

**Considérant** que la mandataire s'adresse à la CPTAQ pour obtenir l'autorisation d'utiliser aux fins résidentielles une partie du lot n° 1 593 638 du cadastre du Québec, correspondant à une superficie approximative de 5 000 mètres carrés;

**Considérant** que ladite partie du lot n° 1 593 638 faisant l'objet de la demande d'utilisation aux fins autres qu'agricoles est illustrée au plan préparé par la mandataire en date du 11 mai 2023;

**Considérant** que la mandataire déclare dans son annexe argumentaire que le propriétaire maintiendra les activités agricoles de culture sur la partie résiduelle du lot visé;

**Considérant** que le lot n° 1 593 638 se situe en zone n° 501 dans laquelle est autorisé, en vertu du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements de la Ville de Saint-Césaire, l'usage «habitation unifamiliale isolée A-1»;

**Considérant** que la demande d'utilisation aux fins autre qu'agricole, sur la notion relative à l'usage, s'avère conforme au règlement de Zonage précité;

**Considérant** que le lot visé s'avère grevé de zones inondables à faible et grand courants, ainsi que d'un milieu boisé identifié au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rouville;

Séance extraordinaire du 19 décembre 2023 (19 h 05)

**Considérant** que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire juge que cette demande rencontre et satisfait les critères édictés aux articles 61.1 et 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ c. P-41.1), tel que démontré au tableau de l'Annexe A, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire recommande à la CPTAQ d'approuver la demande d'autorisation présentée par la mandataire, M<sup>me</sup> Roxanne Schmidt-Choinière, pour le propriétaire, M. Martin Choinière, visant l'utilisation aux fins autres qu'agricoles d'une partie du lot n° 1 593 638 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Fin de la séance

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSOSIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS PRÉVUS AU BUDGET DE 2024 POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2023-12-389, 2022-12-390.

---

Micheline Quilès  
Trésorière et directrice générale adjointe